Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-97_2026-DE

**Séance** : 6-2026
**Délibération** : 97-2026

# Commune de Pleucadeuc

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

**L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 19

**Présents :** 13 jusqu'à 19h41 pus 14

**Votants :** 13 puis 14 à partir de 19h41

**Pouvoirs :** 4

**Présents :** BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

**Absents excusés :** LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

**Retard :** TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

**Secrétaire de séance :** RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT 2026 – REHABILITATION ENERGETIQUE DU LOCAL PROFESSIONNEL SITUE 2 RUE DUGUESCLIN**

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite engager un programme de réhabilitation du local professionnel situé rue Duguesclin afin de préserver ce bâtiment communal, d'améliorer ses performances énergétiques et de proposer des locaux adaptés aux besoins des futurs occupants.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) 2026, qui accompagne les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.
Les travaux permettront d'améliorer significativement l'enveloppe thermique du bâtiment grâce notamment à la reprise de l'isolation, au remplacement des menuiseries extérieures et à la modernisation des équipements techniques.
Conformément au cahier d'accompagnement du Fonds vert 2026, les opérations de rénovation énergétique doivent permettre d'atteindre un gain énergétique minimal de 40 % des consommations d'énergie finale. Les travaux envisagés sont de nature à atteindre cet objectif, sous réserve de sa démonstration par une étude énergétique réglementaire.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-97_2026-DE

Afin de constituer un dossier conforme aux exigences de l'État, la commune sollicitera un bureau d'études spécialisé chargé de réaliser :

- Un diagnostic énergétique de l'état existant du bâtiment ;
- Une étude thermique permettant de quantifier les économies d'énergie attendues ;
- La validation de l'atteinte d'un gain énergétique minimal de 40 % après travaux.

Cette étude permettra de confirmer l'éligibilité du projet au dispositif Fonds vert et d'établir le programme définitif de travaux.

Plan de financement :

| **Dépenses** | **Montant HT** | **Financeurs** | **%** | **Montant HT** |
|---|---|---|---|---|
| Maitrise d'œuvre | 26 400 € | Etat Fonds Vert | 80% | 131 520 € |
| Diagnostics amiante et plomb | 2 000 € | | | |
| Audit énergétique | 4 000 € | | | |
| Travaux | 132 000 € | Commune | 20% | 32 880 € |
| **Total** | **164 400 €** | | **100 %** | **164 400 €** |

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- D'approuver le projet de réhabilitation énergétique du local professionnel situé rue Duguesclin ;
- D'approuver le plan prévisionnel de financement correspondant à un montant de travaux estimé à 164 400 € HT ;
- D'autoriser le Maire à missionner un bureau d'études afin de réaliser le diagnostic énergétique et l'étude thermique nécessaires au dépôt du dossier ;
- De solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fonds vert 2026, au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ainsi qu'à son suivi.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO